

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 5 décembre 2025
portant délégation de signature en matière de transaction**

NOR : JUSK2534214A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 modifié relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 portant nomination (administration centrale) ;

Vu la note du 25 juin 2015 relative au recours à la transaction pour régler amiablement les conflits, notamment son article 1.1.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume PINEY, directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon, à l'effet de signer, au nom de la cheffe de service de l'administration de la direction de l'administration pénitentiaire, tout protocole transactionnel pour régler amiablement les conflits, dans la limite des attributions de la cheffe de service.

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 5 décembre 2025.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service de l'administration de la direction de l'administration pénitentiaire,

L. VENET-LOPEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Venet-Lopez". The signature is fluid and cursive, with a distinct "L" at the beginning and a "Z" at the end.